



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/LD/CD

DECISION N° 98/201

OBJET : utilisation d'un serveur d'informations locales du Minitel « 3615 Ma Ville Info Yerres » pour la Maison de l'Emploi : autorisation d'insertion conclue avec la société Yerres Télématique Infos

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Maison de l'Emploi de la ville d'Yerres de bénéficier d'un hébergement sur un service Minitel.

DECIDE

DE signer avec la société Yerres Télématique Infos, sise 3 bis rue du Mont Griffon 91330 YERRES, une autorisation d'insertion sur le serveur d'informations locales du Minitel « 3615 Ma Ville Info Yerres » concernant la Maison de l'Emploi de la ville d'Yerres.

DIT que cette autorisation est consentie à la ville d'Yerres à titre gratuit

Fait à Yerres, le 16 septembre 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

